



COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2019

Le douze septembre deux mille dix neuf, les membres du Conseil municipal de Césarches, convoqués le 06 septembre 2019, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence d'Hervé MURAZ-DULAURIER, maire de Césarches.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Hervé MURAZ-DULAURIER – Maire, Patrick LATOUR– 1^{er} adjoint, Alexandre ROSSET – 2^{ème} adjoint, Sébastien DELACHAUME, Franck GRANGE, Xavier MOLLIEUX ; Aline OLGIATI ; Caroline RASTELLO ; Véronique RASTELLO ; Elisabeth YVOZ

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Monsieur Michel DUFOUR

Le quorum étant atteint (10 personnes), le conseil peut valablement délibérer sous la présidence de Hervé MURAZ-DULAURIER, Maire.

La séance est ouverte à 20h00.

Monsieur Xavier MOLLIEUX est désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire remercie les membres de leur présence et propose au Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu de la réunion du 11 juillet 2019, ce qui est accepté à l'unanimité.

RODP CHANTIERS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune peut mettre en place la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) Chantiers. Cette redevance est instaurée dans le cadre de l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages du réseau public de transport d'électricité **HTB ≥ 50 kV**. Actuellement, la Commune ne l'a pas mise en place.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de mettre en place cette redevance et autorise le Maire à signer tout acte afférent à ce dossier.

DEVIS CHAINES POUR LE VEHICULE COMMUNAL

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que, pour cet hiver, il faut acheter une paire de chaînes pour le véhicule communal. L'entreprise RSC nous a fait un devis avec 2 modèles différents : un 1^{er} modèle à 1071.36 € HT et un second à 410.94 € HT.

Pour une question financière, nous souhaitons des chaînes rechargeables, un peu plus chères à l'achat mais durables dans le temps. Après explication avec RCS, il s'avère que les chaînes chiffrées ne sont pas celles que nous souhaitons. L'entreprise va nous refaire un devis.

TRAVAUX DU VIRAGE DES COMBES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la consultation d'entreprise a été lancée le 29 juillet 2019 pour une réponse des entreprises attendue le 19 août 2019. La Commune a reçu 1 seule réponse de la part du groupement d'entreprise : Génie Alpes Forage / Eiffage/ Les Travaux de Cornillon.

Le groupement d'entreprise a proposé une offre de base et une variante :

- 142 769.00 € HT pour l'offre de base,
- 134 444.00 € HT pour la variante.

Après discussion, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de choisir la variante et donne pouvoir au Maire de signer tout document s'y rapportant.

DONNEES D'ADRESSAGE DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le RGD 73-74 a bien pris en compte le fait que la commune de CESARCHES a réalisé son projet d'adressage, mais que la formalisation des données d'adressage ne permet pas la prise en compte et l'intégration de ces données pour pouvoir assurer le déploiement de la fibre haut débit. Le RGD 73-74 propose 3 entreprises aptes à faire ce travail.

Après discussion, le Conseil Municipal accepte la proposition du RDG 73-74 et les entreprises vont être contactées pour avoir un devis.

REPAS DES AINES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le repas des aînés se déroulera le dimanche 17 novembre. La musique est déjà réservée. Il reste à choisir le repas. Une animation avec une grande poêle est envisagée et un devis va être demandé à l'entreprise L'ART DE LA POELE.

QUESTIONS DIVERSES

RAPPORT DE LA CLECT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il doit se prononcer sur le rapport de la CLECT. Monsieur le Maire rappelle ce qu'est la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

Comme le prévoit la réglementation, 2 ans après la fusion des Communautés de Communes en une Communauté d'Agglomération (Arllysère), le Conseil Communautaire a procédé à la définition de l'intérêt communautaire et à procéder à une refonte des statuts de la Communauté d'Agglomération au 1er janvier 2019. A cette même date, la compétence action sociale est mise en œuvre par le CIAS Arlysère et certaines compétences restituées aux Communes. Dans ce cadre, la CLECT s'est réunie les 22 août et 5 septembre dernier pour évaluer l'année suivant les prises de compétences, les charges liées aux transferts par les Communes ainsi que les charges résultant d'une restitution de compétences.

Le rapport, qui résulte des 2 réunions, doit être approuvé par le Conseil Municipal.

Après échange, comme tout n'est pas clair, le Conseil Municipal décide de se laisser le temps de réflexion et va se rapprocher d'Arllysère pour éclaircir certains points.

RECLAMATION DE Mr MOLLIEUX Christophe

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un courrier de Mr MOLLIEUX Christophe est parvenu à la Mairie. Dans son courrier, Mr MOLLIEUX Christophe explique que le poteau EDF sur lequel il est branché est non conforme. EDF a été contactée et l'entreprise va venir contrôler et faire le nécessaire.

EXTENSION DE L'AIRE GEOGRAPHIQUE DE L'AOP BEAUFORT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le courrier de l'INAO expliquant les raisons d'irrecevabilité de notre demande. La Coopérative laitière du Beaufortain a repris « l'affaire » et a adressé un courrier à l'INAO en tant que groupement de producteurs. La Commune a reçu une copie de ce courrier.

RECLAMATION DES CONSORTS RASTELLO

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, lors de la création de la route de la Planta en 2011, plusieurs bornes des terrains des consorts RASTELLO ont été enlevées. A l'époque, le Maire, Mme PERRILAT, leur avait indiqué que les bornes seraient rétablies à la fin des travaux. Aujourd'hui, Marie RASTELLO souhaite construire sur la parcelle 2603. Cette parcelle a du être bornée à nouveau.

Les consorts RASTELLO souhaite que la Commune prenne en charge les frais du nouveau bornage de la longeant la parcelle 2603.

Les conseillères municipales, Mme RASTELLO Caroline et Mme RASTELLO Véronique, se sont retirées.

Après échange, le Conseil Municipal donne, par principe, son accord mais attend de recevoir le devis de la part du géomètre ARGEO.

FACTURES CONCERNANT L'EVACUATION DES ARBRES SUR LES ROUTES COMMUNALES LORS DE LA TEMPETE DU 1^{ER} JUILLET

Le 1^{er} juillet, une tempête s'est abattue sur la Commune. Beaucoup d'arbres sont tombés immobilisant notamment la route qui va à Montessuit. Le 2 juillet, Monsieur le Maire et plusieurs autres personnes dont Mr DELACHAUME sont intervenus pour débayer les routes encombrées. Par la suite, la commune a reçu deux factures : une de l'entreprise LEZOLI PAYSAGES et une de l'entreprise BAILLY.

Le conseiller municipal, Mr DELACHAUME Sébastien, dirigeant de LEZOLI PAYSAGES, se retire.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la facture de l'entreprise BAILLY. Concernant la facture de LEZOLI PAYSAGES, après explication du Maire, il s'avère qu'il y a eu une incompréhension entre Mr DELACHAUME et Monsieur Le Maire quant à la nature de l'intervention de ce dernier. En effet, Monsieur le Maire a pensé que l'intervention de Mr DELACHAUME était une intervention volontaire bénévole découlant de son mandat de conseiller municipal au même titre que la sienne. Le Conseil Municipal s'étonne également du montant de la facture de M. DELACHAUME, celle-ci ayant un taux horaire deux fois supérieur à celle de l'entreprise Bailly. Mr DELACHAUME rejoint la salle du conseil et explique que cette différence de montant est due au type de travail effectué (bucheronnage) et aux risques encourus.

Après débat, le Conseil Municipal accepte, compte tenu des circonstances, le règlement de la facture de LEZOLI PAYSAGES et demande à Mr DELACHAUME de formaliser par écrit toute prochaine facturation qu'il entend faire parvenir à la mairie.

ECHANGE DE PARCELLES ENTRE LE MEUT / JAMET ET LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, qu'à la suite de la réfection du carrefour du Grand-Village, il a été décidé, entre la Commune et Mr LE MEUT et Mlle JAMET, un échange des parcelles A2839 et A2843. Le projet a été validé oralement mais il n'y a pas encore eu d'acte écrit. A l'époque, la Commune s'était engagée à payer les frais de notaires.

Après discussion, le Conseil Municipal accepte cette proposition et donne pouvoir au Maire de signer tout document s'y rapportant.

RECLAMATION DE Mr CATHIARD Chistian

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mr CATHIARD Christian est passé à la Mairie pour une réclamation. Sa cour est submergée par les ruissellements importants provenant de la voirie communale de la Boucle du Plan lors de fortes pluies. Il suggère que la Commune crée 4 puits drainants en bord de la route communale qui absorberaient ainsi les ruissellements de la route.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de se laisser un temps de réflexion pour choisir la meilleure solution.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h00.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 17 octobre 2019 à 20 heures.

Le Maire,
Hervé MURAZ-DULAURIER

